

Cas d'exclusion du téléservice



Etre dans une période de prévention d'examen bucco-dentaire:

- à 3 ans
- à 6 ans
- à 9 ans
- à 15 ans
- à 18 ans
- à 21 ans
- à 24 ans

La prise en charge est valable 12 mois à partir de la date d'anniversaire des périodes ci-dessus.